



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Turkménistan

Question écrite n° 77498

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le Turkménistan. Des accords de coopération entre ce pays et l'Union européenne étant en préparation, il lui demande de bien vouloir lui préciser de quelle façon la question du respect des droits de l'Homme, qui ne semble pas totalement acquis au Turkménistan, s'est posée dans la rédaction de ces accords de partenariats économiques.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du Gouvernement sur la promotion par la France du respect des droits de l'Homme au Turkménistan ainsi que sur les activités des entreprises françaises dans ce pays. La France demeure préoccupée par la situation des droits de l'Homme au Turkménistan, marquée par des atteintes aux droits civils et politiques ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels : on peut notamment relever l'absence de multipartisme, les atteintes à la liberté d'expression et d'association, à la liberté de culte et aux droits des minorités, les limitations à la liberté de circulation, les conditions carcérales difficiles ainsi que les entraves à l'accès des ONG et des observateurs internationaux. La France soutient le dialogue sur les droits de l'Homme régulier mis en place par l'UE avec Achgabat depuis juin 2008. Les préoccupations de l'UE sont par ailleurs régulièrement relayées par le représentant spécial pour l'Asie centrale, notre compatriote Pierre Morel. Nous évoquons donc régulièrement, tant au plan bilatéral qu'europpéen, la question des droits de l'Homme avec les autorités turkmènes. À cet égard, la France a demandé à plusieurs reprises la libération de MM. Amanklychev et Khadjiev, ressortissants turkmènes arrêtés et condamnés après le tournage d'un reportage pour France 2. En mai 2010, notre ambassadeur en charge des droits de l'Homme a effectué une visite au Turkménistan et a rappelé aux autorités locales nos préoccupations et attentes. Les premières consultations politiques entre ministères des affaires étrangères, qui se sont tenues le 25 février 2011 à Achgabat, ont aussi permis d'aborder ces sujets. Nous sommes conscients du chemin qui reste à parcourir au Turkménistan avant de parvenir au respect complet des normes internationales en matière de droits de l'Homme. Nous sommes cependant convaincus que le développement de nos relations avec ce pays dans tous les domaines contribue, après une longue décennie de repli sur soi, à son ouverture internationale et à la promotion et la protection des droits de l'Homme afin que le Turkménistan adhère pleinement aux principes de la primauté du droit et du respect des droits fondamentaux. Nous soutenons également le développement des échanges commerciaux et économiques entre nos deux pays. L'implantation croissante d'entreprises françaises au Turkménistan peut contribuer à l'amélioration du climat des affaires, au renforcement de la sécurité juridique et de l'état de droit. Tout en respectant leur indépendance, nous évoquons régulièrement avec les entreprises françaises qui souhaitent travailler avec ce pays nos préoccupations en matière de droits de l'Homme et de libertés fondamentales afin qu'elles les intègrent dans le cadre de leur politique en matière de responsabilité sociale et de développement international. Concernant les activités du groupe de bâtiment de travaux publics évoquées par l'honorable parlementaire et qui ont fait l'objet d'articles dans la presse en décembre dernier, le ministère des affaires étrangères et européennes ne commente pas les contenus du site Internet WikiLeaks et les articles de presse s'y référant. Sur ce même sujet, le ministre des affaires étrangères et européennes note que

l'entreprise concernée a fait connaître son point de vue par un communiqué de décembre 2010.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77498

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4598

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3604